

ELABORATION DU SCOT DU PAYS ENTRE SEINE ET BRAY

Phase 2 – La définition du projet de SCoT (PADD, DOO)

**Séminaire sur le PADD :
synthèse des premiers travaux
engagés depuis début 2011**

*Compte-rendu synthétique de la réunion du jeudi 29 septembre 2011
18H00 à Préaux*

Madame LANGLOIS (Présidente du Syndicat Mixte) indique que cette réunion est la poursuite des travaux engagés dans le cadre de la seconde phase de la procédure d'élaboration du SCoT « *La définition du projet de SCoT* (PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables - et DOO – Document d'Orientation et d'Objectifs) :

- trois commissions thématiques animées en février 2011 ;
- deux commissions transversales organisées en mars 2011.

Il s'agit à présent de faire une synthèse de ces premiers travaux et de poursuivre la définition du contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT.

Monsieur BARAËR (Agence SIAM) précise l'objet de cette réunion qui consiste à préparer les prochaines commissions de travail en novembre 2011 afin de parvenir à l'écriture d'un avant-projet de PADD pour la fin 2011 :

- commission « Urbanisme et espace » le jeudi 03 novembre 2011 ;
- commission « Polarités et déplacements » le jeudi 10 novembre 2011 ;
- commission « Développement économique et équilibres territoriaux » le mardi 15 novembre 2011.

Monsieur BARAËR propose d'organiser la réunion en deux temps :

- 1 – Préparation des prochaines commissions sur le PADD (novembre 2011).
- 2 - A l'issue des premiers travaux sur le PADD : rappel des points d'accord, des points à approfondir.

1 – Préparation des prochaines commissions sur le PADD (novembre 2011).

→ **Points développés au cours de la présentation :**

- 1 – Des principes à rappeler au cours des commissions de novembre 2011.
- 2 – Des questions à poser pour préciser le contenu des objectifs du PADD.
- 3 – La question des polarités sur le Pays.

→ **Synthèse des débats avec les élus :**

Le débat porte essentiellement sur la question des polarités urbaines, et sur la carte présentée relative à l'état des lieux des polarités urbaines sur le territoire du SCoT. Il ne s'agit pour l'heure d'une carte prospective sur 20 ans, mais, dans le cadre du SCoT, il faudra définir une hiérarchisation dans l'armature urbaine, désigner clairement les points d'appui du développement du Pays (sur quels pôles majeurs, pôles d'appui ?).

- La notion de pôle telle que présentée dans le cadre de ce schéma apparaît réductrice : il faut prendre en compte les atouts de chacune des communes qui contribuent au développement du secteur dans lequel elles se situent. Indiquer qu'une seule commune assure un rôle d'animation d'un bassin de vie est réducteur.

Il est préférable de parler de secteurs identifiant les communes qui peuvent contribuer au développement de chaque secteur (soit par une offre économique importante, une offre urbaine conséquente, actuellement ou à terme).

Par exemple, la commune de Grugny qui compte 450 emplois (Clères – 375 emplois) n'apparaît pas dans le schéma présenté, alors que cette commune participe à l'attractivité du secteur de Clères notamment par son offre d'emplois.

Ne faudrait-il pas finalement travailler à l'échelle de micro bassins avec l'identification des communes pouvant occuper une place plus importante dans le développement de chacun des micro bassins, à travers différentes fonctions bien marquées entre les communes ? Il ne faut pas pour autant tomber dans l'excès inverse qui consisterait à faire de toute commune un pôle.

- Concernant les pôles d'appui, il s'agit de communes qui peuvent participer au renforcement de l'offre urbaine sur un secteur englobant un pôle majeur et des communes en appui (au niveau emplois, équipement et services à la population, logements, transports collectifs).

- Les espaces qui demeurent en blanc sur la carte schématique présentée au cours de la réunion ne signifie pas que tout développement urbain n'y est plus possible : « *le blanc ne signifie pas un vide !* » Cela pose la question de la répartition entre les communes des droits et des devoirs qui seront inscrits dans le SCoT.

- Un déséquilibre est remarqué sur la carte d'état des lieux des polarités en partie Sud/Est : la polarité de Ry apparaît contestée. Aucune polarité n'est mentionnée au Sud de la RN 31, sur le plateau de Martainville, secteur périurbain sous l'influence du pôle de Darnétal.

La commune de Martainville dispose d'une zone d'activités qui est appelée à se développer. Cette commune ne devrait-elle pas figurer au moins en pôle d'appui dans le projet de SCoT ? En pôle structurant de déplacement ? ...

Le classement en pôle d'appui de deux communes proches, Blainville-Crevon et Morgny, interroge les participants.

La commune d'Eslette semble, pour un participant, davantage pôle « périurbain » (et non intégré à l'agglomération rouennaise).

- Cette question des polarités doit être croisée avec le volet « Economie/emplois ».

Un participant s'interroge sur le lieu de résidence des actifs travaillant dans les zones d'activités recensées sur le Pays entre Seine et Bray.

Monsieur JOT indique qu'on observe qu'environ 50 % des salariés des zones d'activités locales résident dans les deux communes les plus proches. En conséquence, le développement de pôles économiques doit s'accompagner par un renforcement de l'offre résidentielle.

2 - A l'issue des premiers travaux sur le PADD : rappel des points d'accord, des points à approfondir.

Monsieur BARAËR rappelle qu'à l'issue des premiers travaux sur le PADD, quatre grands objectifs sont à développer dans le PADD :

Objectif n°1 – Préserver l'identité rurale du territoire

Monsieur SAUVAJON (Société Enviroscep) commente la carte « Trame patrimoniale (à maintenir et/ou à restaurer) ».

→ **Synthèse des débats avec les élus :**

Un participant note le risque d'erreurs dans la construction de la carte des trames verte et bleue en l'absence d'un travail de terrain, notamment pour ce qui concerne l'identification des zones humides.

Monsieur SAUVAJON précise que la DREAL travaille actuellement sur une étude des zones humides. De plus, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est en cours également. Le SCoT devra être compatible avec le futur SRCE.

Ces deux démarches viendront confirmer, compléter voire amender sur certains points les travaux réalisés dans le cadre du SCoT.

A la lecture de la carte présentée (trame patrimoniale), un participant relève une dualité sur le secteur de Clères entre la fonction de pôle majeur occupée par Clères dans un environnement fortement contraint (comme l'indique la carte).

Par ailleurs, le niveau de contrainte environnementale n'est pas le même entre Ry et Martainville.

Objectif n°2 – Programmer un développement urbain maîtrisé et une plus grande mixité dans l'habitat

→ **Synthèse des débats avec les élus :**

Pas de remarque sur les points présentés.

Objectif n°3 – Renforcer le potentiel économique du territoire

→ **Synthèse des débats avec les élus :**

Pas de remarque sur les points présentés.

Objectif n°4 – Améliorer les conditions de déplacement sur le territoire et vers l'extérieur

→ **Synthèse des débats avec les élus :**

Le terme « consensus » est remis en question à propos de la liaison contournement Est A28-A13 (bien qu'une large majorité de communes soient favorables à sa réalisation).

Cette liaison est intégrée au Porter à Connaissance de l'Etat pour le SCoT. Il faut par conséquent la prendre en compte comme un élément arrivant à terme si elle se réalise un jour, avec laquelle il faut composer en attendant sa réalisation. La question est comment organiser les déplacements en attendant sa réalisation.

Un nouvel élément doit être pris en considération : la LNPN (Ligne Nouvelle Paris Normandie) pour laquelle le débat public est ouvert, qui impacte le Pays entre Seine et Bray pour 2 des 3 variantes de tracé

Monsieur BARAËR présente les prochaines étapes de la procédure : les trois commissions thématiques en novembre, la rédaction d'un avant-projet de PADD qui sera présenté le 14 décembre 2011, et une nouvelle réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) courant mars 2012. Le débat réglementaire sur le PADD en Comité Syndical est prévu avant l'été 2012.

Monsieur JOT présente les trois secteurs retenus dans le cadre de l'étude DAC (Document d'Aménagement Commercial), et rappelle les dates des trois réunions programmées avec le bureau d'études AID Observatoire (26 octobre à 18H00 et 20H30 ; 27 octobre à 18H00).

Madame LANGLOIS remercie les participants et précise qu'il faudra poursuivre les débats en novembre afin de dégager un projet de territoire pour le Pays. La séance levée à 20h00.

ANNEXE

LISTE DES PRESENTS

Noms	Communes
Langlois Brigitte	Présidente
Bleuzen Jean-Claude	Préaux
Deletre René	Grainville sur Ry
Normand René	Saint-Georges sur Fontaine
Foucault Yves	Anceaumeville
Hémard Sébastien	Elbeuf sur Andelle
Duval Jean-Michel	Saint-Germain des Essourts
Lemoine Jean-Pierre	Préaux
Benoist Michel	Morgny la Pommeraye
Delnott François	Saint-Denis le Thibout
Carpentier Jean-Pierre	Saint-Aignan sur Ry
Brung Michel	Roumare
Bergougne Gérard	Quincampoix
Styns Guy	Sainte-Croix sur Buchy
Levasseur Léon	Cailly
Dubailly Didier	Quincampoix
Pillon William	Auzouville sur Ry
Lefebvre Jean-Pierre	Montigny
Chauvet Patrick	Buchy
Dupressoir Jean-Bernard	Blainville-Crevon
Jardot J.J.	La Vieux-Rue
Léger Roger	Esteville
Houssier Cédric	Bois-d'Ennebourg
Jegat Annie	Auzouville sur Ry
Lemercier Catherine	Saint-Denis le Thibout
Leroy Gérard	Saint-Georges sur Fontaine
Lelouard Patrick	Elbeuf sur Andelle
Horn Jacqueline	Montigny
Palenne Pierre	Vieux-Manoir
De Bailliencourt Emmanuel	Mont-Cauvaire
Legrand Didier	Mont-Cauvaire
Petit Jean-Pierre	Grugny
Larchevêque Nicole	Saint-André sur Cailly
Duparc Philippe	Pissy-Pôville
Nave Alain	Auzouville sur Ry

Sohet Nicole	Mesnil-Raoul
Delacroix Jean-Marie	Martainville-Epreville
Duvivier Edith	La Vieux-Rue
Basset Carole	Mesnil-Raoul
Ader Mathias	Bois-d'Ennebourg
Otero Fabrice	Vieux-Manoir
Absents excusés	
Brument Cécile	Bosc-Edeline
Drouin Béatrice	Sainte-Croix sur Buchy
Philippe Jacques-Antoine	Département Seine-Maritime
Binard Jacques	Eslettes
Charbonnier Robert	Martainville-Epreville
Prével Gisèle	Fontaine le Bourg
Molmy Georges	Yquebeuf
Thierry Nathalie	Clères
Nom	Équipe technique
Stéphane JOT	Syndicat Mixte du Pays entre Seine-et-Bray
Jean Michel BARAËR	Agence SIAM
Gontran MESRE	Société ITER
Philippe SAUVAJON	Société Enviroscop